

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

ADEVIA

Communes de BULLY-LES-MINES, GRENAY, LOOS-EN-GOHELLE, LIEVIN

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA
ZAC QUADRAPARC

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement, livre II, titre 1er, chapitre IV et en exécution d'un arrêté préfectoral du 26 juillet 2012 une enquête publique aura lieu, pendant 40 jours consécutifs du 17 septembre au 26 octobre 2012 inclus, sur la demande d'autorisation relative à l'aménagement de la zone d'aménagement concertée Quadraparc, sur le territoire des communes de BULLY-LES-MINES, GRENAY, LOOS-EN-GOHELLE et LIEVIN.

Ce projet est présenté par M. le Président de la société ADEVIA.

Mme Claudie COLLOT, attaché de préfecture en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme COLLOT, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Pierre HARTZ, ingénieur divisionnaire en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de LIEVIN.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LIEVIN.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier sera également disponible sur le site de la Préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations en Mairies de LIEVIN, LOOS-EN-GOHELLE et GRENAY en dates et heures répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Mairie	Dates et heures de permanences
LIEVIN	Lundi 17 septembre 2012 de 9h à 12h Mercredi 17 octobre 2012 de 15h à 18h
LOOS-EN-GOHELLE	Mardi 2 octobre 2012 de 9h à 12h
GRENAY	Jeudi 11 octobre 2012 de 14h à 17h

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. Benoit BOLLART, responsable du projet au sein de la société ADEVIA.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la

disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation.